

Arrêté du Maire

N° 2019-28

**Tranchée pose de chambre Orange
Rue Laënnec**

Le Maire de la Ville de PLABENNEC,

Vu les articles L 131.1 à L 131.4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.511-1 et les suivants de la sécurité intérieure,

Considérant qu'il lui appartient de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité du passage sur les voies publiques,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation en raison des travaux d'une tranchée et pose de fourreau + pose chambre Orange par l'entreprise : « Beuzit ».

ARRÊTE

Article 1 – Du lundi 25 février 2019, 8 heures, au vendredi 08 mars 2019, 18 heures, la circulation sera alternée manuellement au niveau du 5 rue Laënnec.

Article 2 – La mesure édictée ci-dessus sera matérialisée par des panneaux réglementaires dont la mise en place et le retrait seront assurés par l'entreprise : « Beuzit ».

Article 3 – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

Article 4 – Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le Gardien de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les formes habituelles.

Fait à PLABENNEC, le 7 février 2019
Le Maire,
Marie-Annick CREAC'HCADEC



ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte tenu de l'affichage le 07 février 2019

Le Maire,

